

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	20	20

DATE DE LA CONVOCATION
09/05/2023

DELIBERATION N°
04/15.05.2023

L'an deux mille vingt-trois
et le quinze mai à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POLYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. DEBRAY M. GROS Mme PAILLARD M. PORZIO M. VERAN	M. HOFFMANN Mme RULLAN M. SIMONETTI M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. BRUN M. LAIN M. ROUX M. SIMON Mme VIORT	M. BERTORELLO M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. ROUSSELET	

OBJET DE LA DELIBERATION :

**APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE
POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'UNITE DE
VALORISATION MULTI-FILIERES DE DECHETS**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les articles L121.15-1, L121-16 et suivants ainsi que les articles R121-19, R121-20 et R121-21 du Code de l'environnement, relatifs au champs d'application, à l'objet, aux modalités d'organisation de la procédure de concertation préalable,
VU le marché n° 2018-04 qui lie le SIVED NG à l'Assistant à Maîtrise d'Oeuvre STRATIS et son accompagnement sur le volet communication,
VU la délibération n° 08/13.06.2022 en date du 13 juin 2022 relative au lancement de la concertation préalable du public et aux modalités d'organisation de cette dernière.

CONSIDERANT que l'objectif principal de la concertation est d'informer le public, de recueillir son avis, et de répondre à ses interrogations, d'informer sur le projet ses caractéristiques et les conditions de leur réalisation et d'informer également sur les incidences potentielles sur l'environnement,

CONSIDERANT les mesures de publicité de la déclaration d'intention et de l'avis de concertation réalisées,

CONSIDERANT le déroulement de la concertation du 09 novembre au 07 décembre 2022 inclus,

CONSIDERANT la réunion publique d'information du 16 novembre 2022,

CONSIDERANT les observations déposées par le public sur le registre dématérialisé ainsi que sur le registre papier,

CONSIDERANT le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que, suite à la publication de la déclaration d'intention en date du 16 août 2022, le Préfet du Var n'a été saisi d'aucune demande en vue d'organiser une concertation préalable,

CONSIDERANT que le SIVED NG s'est chargé d'organiser et de mettre en œuvre cette concertation publique, en associant la population et les acteurs socio-économiques de la zone d'activités de Nicopolis de Brignoles,

CONSIDERANT que l'opportunité de réaliser une unité de valorisation multi-filières des déchets pour le Nord-Ouest du Var n'a pas été remise en cause, et que seule la localisation dans la ZA de Nicopolis a soulevé des inquiétudes et des réserves.

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE le bilan de la concertation tel que présenté en annexe,

DECLARE que le bilan de la concertation n'est pas de nature à remettre en cause le projet de création d'une unité de valorisation multi-filières de déchets pour le Nord-Ouest du Var,

APPROUVE les modalités de communication au public du présent bilan de concertation telles que présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à mettre en œuvre les formalités et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

